

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** REVELL-EMAIL-COLORNo 92,93,94,95**Code du produit****UFI:****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation****Catégorie du produit****Catégorie de processus****Emploi de la substance / de la préparation****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Service chargé des renseignements :****1.4 Numéro d'appel d'urgence****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

(suite page 2)

FR

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

Conseils de prudence

Indications complémentaires:

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

(suite page 3)

FR

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 2)

Conseils de prudence

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Composants contribuant aux dangers:

	  	
	  	≥
	  	
	  	
		

Indications complémentaires :

≥

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

après inhalation :

(suite page 4)

FR

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 3)

après contact avec la peau :

après contact avec les yeux :

après ingestion :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Autres indications

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Préventions des incendies et des explosions:

(suite page 5)

FR

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :****Indications concernant le stockage commun :****Autres indications sur les conditions de stockage :****Classe de stockage :****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

--	--

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

--	--

DNEL**64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité**

--	--

7440-50-8 cuivre

--	--

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

--	--

(suite page 6)

FR

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 5)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC

7440-50-8 cuivre

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Protection respiratoire :

(suite page 7)

FR

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 6)

Protection des mains :

Matériau des gants

Protection des yeux/du visage
Protection du corps :

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

Couleur :

Odeur :

Seuil olfactif:

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition**

Inflammabilité

**Limites inférieure et supérieure d'explosion
inférieure :**

supérieure :

Point d'éclair :

Température d'inflammation :

Température de décomposition :

Viscosité :

Viscosité cinématique à 20 °C

cinématique à 20 °C:

dynamique :

Solubilité

l'eau :

Pression de vapeur :

Pression de vapeur à 50 °C:

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Densité relative.

Densité de vapeur:

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme :

(suite page 8)

FR

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 7)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation
Danger d'explosion :

Teneur en solvants :
solvants organiques

eau :

VOC (EG)

Teneur en substances solides :

Vitesse d'évaporation.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

Gaz inflammables

Aérosols

Gaz comburants

Gaz sous pression

Liquides inflammables

Matières solides inflammables

Substances et mélanges autoréactifs

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Matières et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

Liquides comburants

Matières solides comburantes

Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Explosibles désensibilisés

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles:

10.6 Produits de décomposition dangereux:

FR

(suite page 9)

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

de la peau :

des yeux :

Sensibilisation :

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Danger par aspiration

Autres Observations:

(suite page 10)

FR

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 9)

Remarque générale:
Sensibilisation
11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets néfastes

Effets écotoxiques :

Remarque :

Autres indications :

Autres indications écologiques :

Indications générales :

FR

(suite page 11)

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Catalogue européen des déchets

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

IMDG

IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



**Classe
Étiquette**

IMDG



Class

(suite page 12)

FR

Nom du produit **REVELL-EMAIL-COLOR**
No 92,93,94,95

(suite de la page 11)

Label

IATA



Class

Label

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin :

Marquage spécial (ADR):

14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur

Indice Kemler :

No EMS :

Stowage Category

14.7 Transport maritime en vrac
conformément aux instruments de l'OMI

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)

Quantités exceptées (EQ)

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels

IMDG

Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ)

"Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

(suite page 13)

FR

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

Catégorie SEVESO

(suite de la page 12)

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Classe de pollution des eaux :

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raisons pour modifications
Phrases importantes

(suite page 14)

FR

Nom du produit REVELL-EMAIL-COLOR
No 92,93,94,95

(suite de la page 13)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Service établissant la fiche technique :

Date de la version précédente:

Numéro de la version précédente:

Acronymes et abréviations:

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR